



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 décembre 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 23 décembre 2019, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et en application du paragraphe 9 de la résolution 1977 (2011) du Conseil, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint l'examen de 2019 de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1540 (2004)
(Signé) Dian Triansyah **Djani**



Annexe

Examen de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) en 2019

I. Introduction

1. Dans sa résolution 1540 (2004), le Conseil de sécurité a exprimé son intention de suivre de près l'application de la résolution et de prendre au niveau approprié les décisions ultérieures qui pourraient s'avérer nécessaires. Le 20 avril 2011, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1977 (2011). Au paragraphe 9 de ladite résolution, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) a été chargé de procéder à un examen de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) avant la fin du mois de décembre de chaque année, et d'y traiter en particulier de tous les aspects des paragraphes 1, 2 et 3 de la résolution 1540 (2004), notamment en intensifiant et en poursuivant les efforts visant à mettre en œuvre la résolution conformément aux dispositions juridiques et à la législation nationales ainsi qu'au droit international. Dans sa résolution 2325 (2016), adoptée le 15 décembre 2016, le Conseil s'est félicité que la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) continue de faire l'objet de l'examen, établi tous les ans, en décembre, avec l'aide du Groupe d'experts.

2. Le présent examen porte sur la mise en œuvre du dix-huitième programme de travail du Comité, pour la période allant du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2020 (voir S/2019/127, annexe)¹.

3. Les travaux du Comité et de son groupe d'experts pendant la période à l'examen ont été menés dans le contexte des préparatifs du prochain examen approfondi de l'application de la résolution 1540 (2004), prévu avant la fin du mandat du Comité, le 25 avril 2021.

II. Progrès et résultats

4. En 2019, le Comité, présidé par Dian Triansyah Djani (Indonésie), a continué de faciliter et de suivre la mise en œuvre par les États de la résolution 1540 (2004). Il a tenu trois séances officielles et six séances informelles au cours de l'année.

5. Durant ses travaux, le Comité a bénéficié du concours du groupe de travail sur le suivi et la mise en œuvre au niveau national, coordonné par Enri Prieto (Pérou), qui a tenu une séance informelle, du groupe de travail sur l'assistance, coordonné par Alexia Jarrot et Vincent Braconnay (France), qui a tenu deux séances informelles, du groupe de travail sur la coopération avec les organisations internationales, coordonné par Antonin Benjamin Bieke (Côte d'Ivoire), qui a tenu deux séances informelles, et du groupe de travail sur la transparence et les relations avec les médias, coordonné par Stephen Knight (États-Unis d'Amérique), qui a tenu deux séances informelles.

A. Suivi et mise en œuvre au niveau national

6. Au paragraphe 12 de sa résolution de 2325 (2016), le Conseil de sécurité a décidé que le Comité continuerait de s'employer, en redoublant d'efforts, à promouvoir l'application intégrale par tous les États de la résolution 1540 (2004) au moyen de son programme de travail. Le Comité et son groupe d'experts ont poursuivi

¹ L'examen de 2019 tient compte des données et informations reçues jusqu'au 20 décembre 2019. Celles reçues après cette date figureront dans l'examen de 2020.

la compilation et l'analyse générale des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de ladite résolution par les États ainsi que sur leurs actions d'information, de dialogue, d'aide et de coopération. Dans ses échanges avec les États Membres, et conformément à la résolution 2325 (2016), le Comité a accordé l'attention voulue aux mesures d'exécution, aux mesures relatives aux armes biologiques, chimiques et nucléaires, aux mesures concernant le financement de la prolifération, à la localisation et la sécurisation des éléments connexes, ainsi qu'aux contrôles nationaux à l'exportation et au transbordement.

7. Après la révision du contenu des tableaux existants, en 2016, la révision de leur format, en 2017, et leur conversion au nouveau format, en 2018, le Comité s'est attelé en 2019 à l'actualisation et à l'examen systématique de toutes les informations figurant dans les tableaux, en préparation du prochain examen approfondi de l'application de la résolution 1540 (2004), qui doit s'achever avant le 25 avril 2021.

8. Dans sa résolution 2325 (2016), le Conseil a demandé aux États qui ne l'avaient pas encore fait de soumettre sans tarder leur premier rapport au Comité. Afin d'amener tous les États à établir des rapports, comme prévu dans son dix-huitième programme de travail, le Comité a poursuivi ses efforts pour les encourager dans ce sens, notamment au moyen d'échanges directs et de réunions bilatérales. À cet égard, en mars 2019, le Président a écrit aux 11 États qui n'avaient pas encore présenté de rapport en vue de les encourager à communiquer au Comité leur premier rapport conformément aux résolutions 1540 (2004) et 2325 (2016). En outre, le Groupe d'experts du Comité a effectué une visite aux Îles Salomon les 29 et 30 octobre 2019, à la demande de cet État, pour l'aider à rédiger son premier rapport national. Le Président du Comité et le Groupe d'experts ont également tenu des discussions bilatérales avec plusieurs des États n'ayant pas présenté de rapport, notamment en marge de l'Assemblée générale et de manifestations intéressant la résolution 1540 (2004). La République centrafricaine et les Îles Salomon ont présenté leur premier rapport au Comité en 2019. Désormais, sur les 193 États Membres, 184 ont présenté des rapports.

9. Dans la même résolution, le Conseil a engagé les États à donner un complément d'information sur ce qu'ils faisaient pour mettre en œuvre la résolution 1540 (2004), y compris, à titre volontaire, sur leurs lois et réglementations et sur celles de leurs pratiques qui se révélaient efficaces. À cet égard, en mars 2019, le Président a adressé une lettre à tous les États ayant présenté des rapports pour les encourager à fournir des informations à jour, afin que le Comité dispose de données plus précises qui l'aideraient à s'acquitter plus efficacement de ses responsabilités, notamment en préparation du prochain examen approfondi de l'application de la résolution 1540 (2004). Au cours de la période considérée, 23 États (à savoir l'Argentine, l'Autriche, Bahreïn, la Bulgarie, Cuba, la Finlande, le Honduras, l'Inde, le Kirghizistan, le Luxembourg, Madagascar, le Mexique, Monaco, le Paraguay, le Sénégal, Singapour, la Suède, la Tchéquie, le Togo, la Tunisie, la Turquie, l'Uruguay et la Zambie) ont fourni un complément d'information, notamment sur les mesures visant à interdire aux acteurs non étatiques d'utiliser des armes nucléaires, chimiques et biologiques et leurs vecteurs, ainsi que sur celles visant à instaurer des contrôles nationaux pour empêcher la prolifération et le trafic de ces armes et des éléments connexes.

10. Dans sa résolution 2325 (2016), le Conseil a également engagé les États à élaborer, à titre volontaire, des plans d'action nationaux de mise en œuvre dressant la liste des priorités et des projets qu'ils ont établis pour appliquer les principales dispositions de la résolution 1540 (2004). En 2019, quatre plans ont été présentés. L'Ouzbékistan a soumis son troisième plan d'action national de mise en œuvre, et Madagascar, le Paraguay et le Suriname ont soumis leur premier plan de ce type, ce

qui a porté à 35 le nombre total d'États ayant présenté un plan d'action national au Comité depuis 2007. Les plans du Suriname et de Madagascar ont été élaborés avec l'aide du Comité et après que des experts ont participé à des ateliers nationaux dans les deux pays, respectivement en 2018 et 2019.

11. Dans sa résolution 2325 (2016), le Conseil a reconnu qu'il importait que le Comité continue de dialoguer activement avec les États au sujet de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), notamment dans le cadre des visites effectuées à leur invitation. En 2019, le Comité s'est rendu au Chili, au Koweït, à Madagascar et au Togo pour examiner l'état de l'application de la résolution 1540 (2004), échanger des informations actualisées, recenser les réalisations et les besoins d'assistance et, le cas échéant, définir les actions à mener. Pendant les visites, des responsables nationaux, dont des représentants gouvernementaux de haut rang, ont rencontré les experts du Comité.

12. Les États sont invités à faire connaître au Comité leurs points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004), aussi bien dans leurs capitales que dans leurs missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. En 2019, les États ci-après ont nommé leurs points de contact ou fourni des mises à jour à ce sujet : Autriche, Cambodge, Cuba, Dominique, Espagne, États-Unis d'Amérique, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Honduras, Indonésie, Iraq, Israël, Italie, Kirghizistan, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Mexique, Monténégro, Myanmar, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Samoa, Singapour, Suède, Tchéquie, Ukraine, Yémen, Zambie et Zimbabwe. À ce jour, 119 États Membres (contre 106 en 2018) ont communiqué au Comité les coordonnées de leurs points de contact.

13. Dans son dix-huitième programme de travail, le Comité a encouragé les initiatives de renforcement des capacités des points de contact nationaux pour l'application de la résolution 1540 (2004) et la poursuite à l'échelle régionale du programme de formation des points de contact. À cet égard, des cours de formation animés par des membres du Groupe d'experts du Comité ont été organisés, du 26 au 28 mars à Addis-Abeba pour les pays anglophones d'Afrique, avec l'appui de l'Union africaine, du 10 au 12 septembre à Bridgetown, avec l'appui de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, et du 21 au 25 octobre à Xiamen (Chine) pour les pays d'Asie et du Pacifique, pour la troisième fois. Des experts d'organisations internationales et d'autres organisations régionales ont contribué à ces cours.

14. Dans son dix-huitième programme de travail, le Comité a noté qu'il importait de promouvoir l'échange de données d'expérience en organisant, entre autres, des examens par les pairs et des exercices de simulation visant à évaluer et à renforcer les pratiques efficaces et en tirant des enseignements des activités passées. En 2019, le Groupe d'experts a participé à deux réunions d'examen par les pairs organisées avec le soutien de l'Organisation des États américains (OEA). Pour le premier examen, mené entre le Panama et la République dominicaine, des réunions ont eu lieu à Saint-Domingue du 26 au 29 mars et à Panama du 9 au 12 avril. Le second examen, entre le Paraguay et l'Uruguay, s'est tenu à Montevideo les 20 et 21 août et à Asunción les 11 et 12 septembre. Jusqu'à présent, cinq examens par les pairs ont eu lieu dans le monde, dont trois dans des pays du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

15. Conformément à son dix-huitième programme de travail, le Comité a tenu le 4 octobre des consultations ouvertes avec les États Membres et les organisations internationales et régionales au sujet de la spécificité des États. Les États Membres ayant été invités à faire part de leurs vues avant les consultations, quatre États ont

communiqué des contributions écrites. Au cours de sa réunion du 20 décembre, le Comité a examiné un document de travail portant sur une approche de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et de l'établissement de rapports qui tiennent compte de la spécificité des États au regard, notamment, de leur capacité de fabriquer et d'exporter des éléments connexes, le but étant de consacrer en priorité les efforts et les ressources aux tâches les plus nécessaires, sans remettre en cause la nécessité de mettre en œuvre la résolution dans son intégralité.

16. Le paragraphe 3 de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité impose à tous les États l'obligation contraignante de prendre et d'appliquer des mesures efficaces afin de mettre en place des dispositifs intérieurs de contrôle destinés à prévenir la prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et de leurs vecteurs, y compris en mettant en place des dispositifs de contrôle appropriés pour les matières connexes, et, à cette fin, d'élaborer et d'instituer des mesures appropriées et efficaces leur permettant de comptabiliser ces produits et d'en garantir la sécurité pendant leur fabrication, leur utilisation, leur stockage ou leur transport. Conformément à son dix-huitième programme de travail, le Comité a organisé une réunion d'experts sur les moyens de comptabiliser les éléments connexes et d'en garantir la sécurité en application de la résolution 1540 (2004). À cette occasion, un expert de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a fait une présentation.

B. Assistance

17. En 2019, le Comité a reçu 11 demandes d'assistance adressées par des États (contre 9 en 2018), à savoir l'Algérie, le Chili, les Îles Salomon, le Koweït, Madagascar, le Malawi, le Mexique, le Panama avec la République dominicaine, le Paraguay avec l'Uruguay et le Togo. Dans leurs demandes, le Chili, les Îles Salomon et le Koweït ont invité le Comité à venir sur leur territoire pour s'entretenir au sujet des mesures d'application et de l'établissement des rapports. Les demandes soumises par le Panama avec la République dominicaine et par le Paraguay avec l'Uruguay concernaient leurs examens entre pairs.

18. Des États et organisations internationales ont écrit au Comité pour lui faire savoir qu'ils étaient prêts à examiner les demandes d'assistance soumises et l'informer des activités en cours et des domaines dans lesquels une assistance pouvait être proposée. Des réponses ont ainsi été envoyées concernant les demandes d'assistance des États suivants :

- a) le Malawi, de la part de l'Organisation maritime internationale (OMI), de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ;
- b) le Mexique, de la part de l'OMI, de l'OIAC, de l'OMD et de l'OIE ;
- c) le Togo, de la part de l'OMI, de l'OIAC, de l'OMD et de l'OIE.

Le Comité a transmis ces réponses aux États concernés afin qu'ils s'adressent directement aux organisations pour discuter des offres d'assistance.

19. En réponse à la demande d'assistance soumise en juin 2018 par Madagascar, le Groupe d'experts s'est rendu dans ce pays en juin 2019 en vue d'aider les autorités à examiner les mesures d'application ou à élaborer, à titre volontaire, un plan d'action national de mise en œuvre. En réponse à la demande du Koweït, le Groupe d'experts s'est rendu dans ce pays pour aider les autorités à établir un rapport complémentaire. En réponse aux demandes soumises par le Panama avec la République dominicaine

et par le Paraguay avec l'Uruguay, le Groupe d'experts s'est rendu dans ces États pour aider les autorités à procéder aux examens par les pairs.

20. Soucieux de continuer à jouer son rôle de centre d'échanges en toute transparence, le Comité a affiché sur son site Web les résumés des demandes d'assistance soumises par des États Membres ainsi que les offres d'assistance émanant d'États Membres, d'organisations internationales, régionales et sous-régionales ou d'autres entités.

21. Le Comité a continué de tenir une liste récapitulative des demandes d'assistance, dans laquelle sont indiqués les cas où des offres et des demandes ont été mises en correspondance, qui est utilisée pour répondre aux demandes d'information et, le cas échéant, dans le cadre d'activités d'information.

22. En 2019, les coordonnateurs du groupe de travail sur l'assistance ont continué d'établir des comptes rendus trimestriels sur les activités de mise en correspondance en cours et communiqué aux membres du groupe des résumés des nouvelles demandes et offres d'assistance.

23. En 2019, le Président du Comité a adressé des lettres aux fournisseurs d'assistance enregistrés pour leur demander des informations actualisées sur l'assistance qu'ils pouvaient fournir ou sur d'éventuels autres programmes d'assistance qu'ils étaient en mesure de mener au service des États Membres ayant demandé de l'aide pour parvenir à s'acquitter des obligations découlant de la résolution 1540 (2004). Le Comité a reçu des réponses de l'OMI, du Comité Zangger, du Groupe des fournisseurs nucléaires, de l'OIE, de l'OIAC et de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, qui ont indiqué que leurs activités d'assistance se poursuivaient. Il a également reçu des réponses de neuf États qui ont mis à jour leurs offres d'assistance.

24. Le Président du Comité a également adressé des lettres aux États dont les demandes d'assistance publiées sur son site Web n'avaient pas encore reçu de réponse, afin de leur demander des informations actualisées sur leurs besoins et de leur réaffirmer qu'il était disposé à faire des efforts supplémentaires, si nécessaire, pour faciliter le dialogue avec les fournisseurs d'assistance, dans l'optique de faire avancer l'application de la résolution 1540 (2004). Le site Web du Comité a été mis à jour en conséquence.

25. Le Groupe d'experts a poursuivi ses consultations avec les représentants des États dans le cadre de diverses activités d'information, notamment lors de visites dans les pays et de tables rondes nationales sur la mise en œuvre des obligations découlant de la résolution 1540 (2004), et a régulièrement fourni des renseignements sur des méthodes d'assistance susceptibles d'aider les États à renforcer leurs cadres législatifs et réglementaires relatifs à la résolution 1540 (2004), en les illustrant par des exemples. Il a également expliqué le rôle de centre d'échanges joué par le Comité, qui vise à faciliter le flux d'informations entre les États qui demandent une assistance et ceux qui en proposent une, et encouragé les États à utiliser si besoin le modèle de demande d'assistance établi par le Comité.

C. Coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales

26. Dans ses résolutions 1810 (2008) et 1977 (2011), le Conseil de sécurité a engagé le Comité à coopérer activement avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées afin de promouvoir le partage d'expérience et d'enseignements dans les domaines visés par la résolution 1540 (2004). Au paragraphe 22 de sa résolution 2325 (2016), le Conseil a invité le Comité à élaborer,

en collaboration avec les organismes internationaux, régionaux et sous-régionaux concernés, des projets d'assistance pour aider les États à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004). En réponse à ces demandes et conformément au paragraphe 10 a) de son programme de travail pour la période allant du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2020, le Comité a continué de renforcer sa coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales et avec d'autres organismes compétents des Nations Unies, comme détaillé ci-après.

27. Le Groupe d'experts a pris part aux manifestations ci-après, tenues par des organisations régionales ou sous-régionales :

- a) un cours de formation à l'intention des points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004) venant des pays anglophones d'Afrique, organisé par l'Union Africaine à Addis-Abeba en mars ;
- b) des réunions de l'examen entre pairs du Panama et de la République dominicaine, organisées par les autorités des deux États et par l'OEA, à Saint-Domingue en mars et à Panama en avril ;
- c) une réunion organisée par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au Bélarus en avril ;
- d) une conférence sur la lutte contre le terrorisme international organisée en avril par l'Assemblée interparlementaire des États membres de la Communauté d'États indépendants (CEI) ;
- e) un atelier organisé par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en Zambie en mai ;
- f) une réunion régionale organisée par le Comité interaméricain contre le terrorisme de l'OEA à Mexico en juin ;
- g) des réunions de l'examen entre pairs du Paraguay et de l'Uruguay, organisées par les autorités des deux États et par l'OEA à Montevideo en août et à Asunción en septembre ;
- h) un cours de formation à l'intention des points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004), organisé par la CARICOM à la Barbade en septembre ;
- i) un atelier sous-régional organisé en Colombie en novembre par le Comité interaméricain contre le terrorisme de l'OEA ;
- j) une table ronde nationale organisée au Panama en décembre par le Comité interaméricain contre le terrorisme de l'OEA ;
- k) un atelier national organisé en Jamaïque en décembre par le Comité interaméricain contre le terrorisme de l'OEA.

28. Le Groupe d'experts a continué de collaborer avec les organisations internationales suivantes :

- a) l'OIAC : le Groupe d'experts a participé à un atelier sur le rôle de la législation d'application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (Convention sur les armes chimiques) dans la lutte contre les menaces provenant d'agents non étatiques, à Kuala Lumpur en avril, à un atelier sur les cadres législatifs et réglementaires en matière de sécurité chimique, à La Haye (Pays-Bas) en juillet, à un forum régional sur l'application de la Convention sur les armes chimiques, à Buenos Aires en septembre, à un séminaire régional pour l'Asie sur la gestion de la sûreté et de la sécurité chimiques, à Colombo en décembre, et à un forum mondial des parties prenantes sur la législation, à La Haye en décembre. Il a également

organisé des réunions avec des responsables de l'OIAC, lors de leurs visites à New York, et des échanges en marge de certaines réunions ;

b) l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (Convention sur les armes biologiques) : le Groupe d'experts a participé à une réunion d'experts sur le renforcement de l'application nationale, à Genève en août, et à une réunion des États parties, à Genève en décembre ;

c) l'AIEA : le Groupe d'experts a poursuivi sa collaboration avec des responsables de l'AIEA dans le cadre d'échanges en marge de certaines réunions, notamment lors des visites de ces responsables à New York ;

d) l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) : le Groupe d'experts a poursuivi sa collaboration avec INTERPOL à l'occasion d'une visite de responsables de l'Organisation à New York et d'échanges en marge de certaines réunions ;

e) l'OIE : le Groupe d'experts a poursuivi sa collaboration avec des responsables de l'OIE dans le cadre d'échanges en marge de certaines réunions ;

f) l'OMD : le Groupe d'experts a poursuivi sa collaboration avec l'OMD lors d'une visite à New York effectuée à cette fin par des responsables de l'Organisation et dans le cadre d'échanges en marge de certaines réunions ;

g) le Groupe d'action financière : le Groupe d'experts a pris part aux travaux menés à Paris et à Vienne par une équipe de projet du Groupe d'action financière sur le financement de la prolifération.

29. Le Groupe d'experts a également coopéré avec d'autres organismes compétents des Nations Unies, à savoir :

a) l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) : le Groupe d'experts a participé à une réunion sur la sûreté maritime et le financement de la prolifération et du terrorisme, à Bali (Indonésie) en février, à un atelier sur la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires, à Luanda en février, à un atelier sur la sécurité des échanges de nature stratégique, à Bangkok en mars, à un atelier sur les deux conventions susmentionnées, en mai (via Skype), et à un atelier régional sur le financement de la prolifération et du terrorisme, à Oulan-Bator en septembre ;

b) le Bureau des affaires de désarmement et ses bureaux régionaux, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique : les experts ont continué de coopérer étroitement avec ces entités, en particulier à l'appui des manifestations concernant la résolution [1540 \(2004\)](#) qu'elles ont organisées, dont une table ronde nationale organisée dans les Îles Salomon en octobre par le Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, un séminaire organisé au Belize en novembre par le Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et un atelier organisé au Pérou en novembre par ce même centre.

30. Conformément au paragraphe 10 b) du programme de travail du Comité, son groupe de travail sur la coopération avec les organisations internationales, dans lesquelles sont compris le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions

1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (Comité contre le terrorisme), a envisagé d'inviter des experts issus d'organisations internationales et d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies à participer à ses réunions, selon qu'il conviendrait.

31. En application des alinéas c) et d) du paragraphe 10 du programme de travail du Comité, le Président a écrit à 31 organisations internationales, régionales et sous-régionales en avril 2019 pour promouvoir le dialogue et l'échange d'informations concernant la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004).

32. Conformément au paragraphe 10 e) de son programme de travail, le Comité a organisé, le 7 octobre, une réunion informelle avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales, afin qu'elles échangent des informations et des données d'expérience sur les efforts faits pour faciliter la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Six organisations ont fait des présentations, qui comprenaient des renseignements utiles qu'il conviendra d'examiner plus en détail lors de l'examen approfondi de l'application de la résolution 1540 (2004).

33. En application du paragraphe 10 f) de son programme de travail, le Comité a continué d'améliorer la coordination de la planification des activités spécifiques menées avec les organisations régionales et sous-régionales afin de leur permettre de faciliter plus activement la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). À ce titre, le Groupe d'experts a participé à :

a) une réunion de coordination des donateurs organisée par l'OEA à Washington en mai ;

b) des conférences téléphoniques avec l'OEA, l'OSCE et la CARICOM, ainsi que des téléconférences visant à discuter des activités et des plans relatifs à la résolution 1540 (2004), organisées par le Gouvernement canadien avec des organisations sous-régionales et régionales.

34. Le Groupe d'experts a également continué d'améliorer la coordination de la planification des activités spécifiques menées avec les organisations internationales, en :

a) prenant part aux réunions d'échange d'informations (réunions de coordination des donateurs) organisées par la Division de la sécurité nucléaire de l'AIEA à Vienne, en mai et en octobre ;

b) organisant des conférences téléphoniques avec l'AIEA, l'OIAC, l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques, l'Union interparlementaire et INTERPOL pour discuter des activités et des plans relatifs à la résolution 1540 (2004).

35. Le Groupe d'experts a diffusé auprès des organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées un modèle pour le suivi et la planification des activités de coopération approuvé par le Comité en 2018.

36. En ce qui concerne l'obligation pour le Comité d'organiser des visites de pays conjointes avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales en application du paragraphe 10 g) de son programme de travail, le Comité n'a reçu aucune invitation de la part d'États.

37. Aux termes du paragraphe 10 h) de son programme de travail, le Comité est tenu de continuer à participer aux grandes manifestations d'organisations internationales, régionales et sous-régionales, qui sont l'occasion de dialoguer avec ces organisations et leurs points de contact ou coordonnateurs et coordonnatrices. Le Comité a satisfait

à cet impératif dans le cadre des activités énumérées aux paragraphes 31 à 33 ci-dessus.

38. Conformément au paragraphe 10 i) de son programme de travail, le Comité a continué d'étudier les possibilités de renforcer la coopération avec les comités des sanctions du Conseil de sécurité concernant la lutte antiterroriste, comme suit :

a) le 20 mai, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, M. Djani a fait un exposé au Conseil de sécurité avec le Président du Comité contre le terrorisme ;

b) en mai, le Groupe d'experts a tenu des réunions avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme d'une part et avec l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité d'autre part ; en juillet, il a assisté à une réunion d'information donnée par l'Équipe de surveillance à l'intention de la Direction exécutive pour partager des informations utiles, examiner des questions d'intérêt commun et coordonner les travaux des deux entités.

39. En tant que membre de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme depuis 2005, puis de l'Équipe spéciale du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme qui l'a remplacée en 2018, le Groupe d'experts a continué de participer à des réunions de groupes de travail.

40. En application du paragraphe 10 j) de son programme de travail, le Comité doit continuer d'élargir les relations avec certains mécanismes internationaux de non-prolifération, y compris dans le cadre de manifestations liées à la question. Pour ce qui est de faciliter l'échange d'informations sur les pratiques efficaces et les enseignements tirés de l'expérience, comme le prévoit l'alinéa j) i) du paragraphe 10 de son programme de travail, le Comité a invité les organisations internationales, régionales et sous-régionales à lui présenter des rapports à cet effet ; pour ce qui est de recenser les besoins d'assistance et les programmes, conformément à l'alinéa j) ii) du paragraphe 10, le Comité a tenu une réunion avec les organisations concernées, et le Groupe d'experts a entretenu un dialogue actif avec elles, notamment comme détaillé au paragraphe 32 ci-dessus.

D. Transparence et communication

41. La transparence et les activités de communication sont des outils essentiels pour améliorer la coopération et sensibiliser les États, les parlementaires, les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées et la société civile, notamment l'industrie, en ce qui concerne les obligations énoncées dans la résolution 1540 (2004) et leur mise en œuvre.

42. En 2019, le Président, les membres du Comité et les experts ont participé à 59 activités d'information (voir pièce jointe). Dans les cas où il n'a pas pu assister à des manifestations, le Président a envoyé des messages enregistrés afin de s'acquitter au mieux de ses fonctions. Ces messages, qui sont devenus un outil important dans ces circonstances, ont été mis en ligne sur le site Web du Comité.

43. En 2019, le Président du Comité s'est adressé aux parlementaires à deux reprises par message vidéo enregistré. Le 15 juillet, un représentant du Président a fait une déclaration devant le comité exécutif de l'organisation non gouvernementale Action mondiale des parlementaires, à l'occasion d'une réunion sur la campagne parlementaire mondiale visant à promouvoir l'universalité et la mise en œuvre de la

Convention sur les armes biologiques et l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Le 19 septembre, le Président a fait une déclaration par vidéo au séminaire parlementaire régional consacré à la participation des parlements de la région du Pacifique à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Le Comité a également contribué à des manifestations d'Action mondiale des parlementaires, notamment à un atelier régional tenu à Banjul en mai et à une réunion du comité exécutif de l'organisation, tenue à New York en juillet.

44. En ce qui concerne l'industrie, le Comité a participé en 2019 à deux manifestations qui lui ont permis d'échanger directement avec des représentants de ce secteur, de travailler avec eux et de les informer des obligations qui leur incombent en vertu des législations nationales, à savoir :

a) une conférence régionale au titre du Processus de Wiesbaden pour les industries des États membres de la SADC, organisée en mai par le Gouvernement zambien, avec l'appui du Bureau des affaires de désarmement et en coopération avec le Gouvernement allemand ;

b) une conférence internationale au titre du Processus de Wiesbaden organisée en novembre à Wiesbaden par le Gouvernement allemand, en coordination avec le Comité, avec l'appui du Bureau des affaires de désarmement et grâce à des contributions financières de l'Union européenne et de l'Allemagne.

45. En septembre 2019, le Comité a participé à une manifestation organisée par le Gouvernement allemand à Berlin, à l'occasion de laquelle il a pu échanger et travailler avec des universitaires et les informer au sujet des lois et règlements nationaux relatifs à la manipulation des éléments connexes, y compris en ce qui concerne les transferts de technologies, de logiciels et de connaissances.

46. En 2019, le site Web du Comité a continué de servir d'outil de sensibilisation du public et de source essentielle d'informations et de ressources concernant la résolution 1540 (2004) pour les États Membres, les membres du Comité, la société civile et l'industrie. Il a été régulièrement mis à jour avec l'appui du Bureau des affaires de désarmement, notamment s'agissant des éléments suivants :

a) le calendrier des activités d'information et des ateliers déjà tenus ou dont la tenue prochaine est confirmée, assorti de notes d'information ;

b) la liste des questions courantes ;

c) la liste des points de contact nationaux désignés par les États Membres et les organisations internationales ;

d) les informations relatives aux demandes et aux offres d'assistance ;

e) les rapports nationaux et les plans d'action nationaux de mise en œuvre soumis à titre volontaire ;

f) les déclarations et les exposés faits par le Président et les membres du Comité.

47. En 2019, le Comité a continué de publier les messages trimestriels du Président sur son site Web, dans la rubrique « Transparence et communication ».

48. Au 19 décembre 2019, le site Web avait reçu 70 997 visites, ce qui représente une augmentation de 3 % par rapport à 2018.

49. En 2019, quatre communiqués de presse concernant des manifestations du Comité ont été publiés, contre cinq en 2018.

E. Questions administratives

50. Le Bureau des affaires de désarmement et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ont continué, de manière coordonnée le cas échéant, de fournir un appui au Comité et au Groupe d'experts.

51. Un grand nombre des activités du Comité menées au cours de la période considérée ont été financées par des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale. Les fonds utilisés en 2019 provenaient notamment de contributions antérieures de l'Allemagne, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Japon, du Kazakhstan, de la Norvège, de la République de Corée, de la Suède et de l'Union européenne.

52. Le 7 août, le Comité a nommé deux nouveaux membres du Groupe d'experts : Aleksei Baronin (Fédération de Russie) et David Theard (France). En décembre, le secrétariat a lancé une procédure de recrutement pour remplacer un autre membre du Groupe.

III. Examen approfondi

53. Au paragraphe 3 de sa résolution [1977 \(2011\)](#), le Conseil de sécurité a décidé que le Comité procéderait, d'abord dans cinq ans et ensuite avant le renouvellement de son mandat, à un examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution [1540 \(2004\)](#), présenterait, s'il y avait lieu, des recommandations quant aux ajustements à apporter audit mandat et lui soumettrait un rapport sur ses conclusions.

54. Le 18 avril, le Comité a approuvé les modalités de l'examen approfondi², qui devra être réalisé avant le renouvellement de son mandat, soit avant le 25 avril 2021. À cet égard, le Comité a approuvé un plan d'activités provisoire le 15 août. D'après les modalités établies, l'examen approfondi de 2021 devra être à la fois rétrospectif et tourné vers l'avenir. Fondé sur des données relatives à l'application de la résolution [1540 \(2004\)](#) recueillies depuis l'examen approfondi de 2016, il visera à améliorer l'application de la résolution par les États Membres en déterminant et recommandant des mesures spécifiques, pratiques et adaptées, à analyser la manière dont le Comité exerce ses fonctions et à recommander les changements jugés nécessaires. En outre, le rapport final de l'examen devra reposer sur les informations que le Comité obtient dans les tableaux approuvés par lui et sur les renseignements que lui communiquent les États Membres et les organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales concernées. Le principal résultat de l'examen approfondi devrait être l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution prorogeant et, si nécessaire, ajustant le mandat du Comité.

55. Parmi les activités que le Comité a menées en 2019 en prévision de l'examen approfondi de 2021, on peut citer : la poursuite de la révision des tableaux du Comité ; la tenue, le 4 octobre, de consultations ouvertes avec les États Membres et les organisations internationales et régionales au sujet de la spécificité des États ; une réunion informelle du Comité avec des organisations internationales et régionales sur la coopération et la coordination, tenue le 7 octobre ; une réunion informelle d'experts, organisée le 7 octobre également, sur les moyens de comptabiliser les éléments connexes et d'en garantir la sécurité en application de la résolution [1540 \(2004\)](#) ; l'examen de documents de travail portant sur la spécificité des États.

² Voir www.un.org/en/sc/1540/documents/2021%20CR%20Modalities%20Paper.pdf.

56. En 2020, il est notamment prévu que le Comité tiende des consultations ouvertes officielles avec les États Membres, les organisations internationales et certains secteurs de la société civile pour communiquer des informations utiles, des propositions et des recommandations à prendre en compte aux fins de l'élaboration du rapport sur l'examen approfondi.

IV. Conclusions

57. Seuls 9 des 193 États Membres n'ont pas encore présenté leur premier rapport sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Le Comité a contacté tous les États concernés à ce sujet, y compris pour leur proposer une assistance, plus d'une fois dans certains cas. Il poursuivra ses efforts à cet égard en 2020 et continuera d'encourager les États à fournir des compléments d'information sur ce qu'ils font pour mettre en œuvre la résolution 1540 (2004).

58. Le programme de formation à l'intention des points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004) continue de s'avérer utile pour renforcer les capacités des responsables chargés de faciliter la mise en œuvre de la résolution. Le Comité continuera d'appuyer l'organisation de ces formations en 2020.

59. Le Comité continuera également de collaborer avec les États qui décident de l'inviter, ainsi que son groupe d'experts, à les aider à élaborer à titre volontaire des plans d'action nationaux de mise en œuvre, y compris en coopération avec d'autres organisations internationales et régionales.

60. Le Comité a gardé à l'esprit la nécessité d'entretenir un dialogue adapté avec chaque État et de veiller à ce que les États dialoguent entre eux aux fins de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) pour que l'assistance fournie aux États qui en font la demande corresponde à leur situation, à leurs priorités et à leurs besoins. Le Comité poursuivra ses échanges directs avec les États sur invitation de ceux-ci, y compris par l'intermédiaire de son groupe d'experts, afin d'examiner les mesures d'application. Il utilisera les ressources existantes pour répondre rapidement et efficacement aux demandes d'assistance, s'il y a lieu.

61. Le Comité envisagera d'organiser des réunions avec divers fournisseurs d'assistance, à leur demande, en vue d'examiner leurs programmes et leurs priorités, ainsi que les demandes d'assistance en attente, le cas échéant.

62. Le Comité envisagera également de charger son groupe d'experts d'organiser une activité d'information, sur le modèle des formations destinées aux points de contact, à l'intention des points de contact dans les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, afin de les informer sur la résolution 1540 (2004), de faire connaître les travaux du Comité visant à faciliter la fourniture d'une assistance, et notamment son rôle de mise en correspondance, d'expliquer comment formuler les demandes d'assistance et de présenter le bilan de l'assistance fournie et des informations sur les perspectives en la matière.

63. En ce qui concerne la coopération internationale, le Comité continuera d'approfondir sa collaboration avec les organisations internationales, en particulier à l'occasion de réunions, d'ateliers ou d'autres manifestations internationales, lors de visites de représentants à New York et dans le cadre d'échanges directs au siège des organisations internationales les plus compétentes. Pour que les organisations régionales et sous-régionales appuient plus activement la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), le Comité continuera de mener des activités d'information à l'intention de ces organisations et d'améliorer la coordination de la planification d'activités données. De même, il continuera de renforcer sa coopération avec les

centres régionaux du Bureau des affaires de désarmement afin de favoriser la participation des États à l'échelle régionale.

64. Le Comité saisira toutes les occasions de tenir des réunions avec les organisations internationales spécialisées en vue d'améliorer la coopération en matière d'assistance et d'échange d'informations sur les questions techniques. En ce qui concerne les organisations régionales et sous-régionales, il poursuivra le développement des activités en cours et la mise en place de nouvelles activités relatives à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et à l'assistance dans ce domaine, en tenant compte des contextes régionaux.

65. Le Comité continuera d'inviter les organisations internationales compétentes à des manifestations consacrées à ses activités, telles que les séances de formation à l'intention des points de contact. Il organisera également des visites conjointes dans les pays avec d'autres organisations internationales à l'invitation des États, lorsque cela sera possible et approprié.

66. Le Comité continuera de chercher des possibilités de travailler en coordination et en collaboration avec le Comité contre le terrorisme et le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015), ainsi qu'avec leurs experts, dans le cadre de leurs mandats respectifs.

67. Le site Web du Comité demeurera un outil important pour ses activités de sensibilisation. Le Comité pourra envisager de nouvelles stratégies visant à accroître la fréquentation du site.

68. Dans les limites des ressources disponibles, le Comité s'emploiera à optimiser davantage cet outil, notamment en vue d'améliorer la technologie facilitant la gestion et l'utilisation des données du Comité, y compris de ses tableaux.

69. Le Comité continuera de sensibiliser les parlementaires et les autres décideurs de haut niveau selon qu'il conviendra.

70. Le Comité continuera, le cas échéant, de faciliter le dialogue entre les États et l'industrie s'agissant de la mise en œuvre effective des contrôles à l'exportation.

Pièce jointe

Activités d'information auxquelles le Comité a participé en 2019

<i>Date</i>	<i>Description</i>	<i>Organisation/parrainage</i>	<i>Lieu</i>
Visites dans les États, à leur invitation			
23-25 janvier	Atelier sur l'application des contrôles aux échanges de nature stratégique dans le cadre de la résolution 1540 (2004)	Togo, Comité 1540, Bureau des affaires de désarmement/Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et OMD	Lomé
15-17 avril	Atelier national sur la sécurité du transport de matières dangereuses	Chili, Comité 1540 et Bureau des affaires de désarmement	Santiago
5-6 juin	Atelier sur l'élaboration du plan d'action national volontaire	Madagascar, Comité 1540 et Bureau des affaires de désarmement	Antananarivo
12-13 juin	Atelier national à l'appui de l'établissement du rapport du Koweït	Koweït, Comité 1540 et Bureau des affaires de désarmement	Koweït
29-30 octobre	Table ronde nationale à l'appui de l'établissement du premier rapport des Îles Salomon	Îles Salomon, Comité 1540 et Bureau des affaires de désarmement/Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique	Honiara
Autres activités concernant un pays donné			
26-29 mars	Examen par les pairs entre le Panama et la République dominicaine concernant la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	République dominicaine, Comité 1540 et OEA	Saint-Domingue
9-12 avril	Examen par les pairs entre le Panama et la République dominicaine concernant la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Panama, Comité 1540 et OEA	Panama
20-21 août	Examen par les pairs entre le Paraguay et l'Uruguay concernant la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Uruguay, Comité 1540 et OEA	Montevideo
11-12 septembre	Examen par les pairs entre le Paraguay et l'Uruguay concernant la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Paraguay, Comité 1540 et OEA	Asunción
Autres activités régionales			
26-28 mars	Formation à l'intention des points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004) (pays anglophones d'Afrique)	Union africaine, Comité 1540 et Bureau des affaires de désarmement	Addis-Abeba
10-17 avril	Séminaire régional sur la résolution 1540 (2004)	Bélarus, Comité 1540, OSCE et Bureau des affaires de désarmement	Minsk

<i>Date</i>	<i>Description</i>	<i>Organisation/parrainage</i>	<i>Lieu</i>
3 mai	Réunion de coopération sur l'application de la résolution 1540 (2004) en Amérique latine et dans les Caraïbes	OEA	Washington
29-30 mai	Atelier sous-régional sur l'application de la résolution 1540 (2004)	Zambie, Comité 1540, SADC et Bureau des affaires de désarmement	Livingstone (Zambie)
31 mai	Conférence régionale du Processus de Wiesbaden sur l'application de la résolution 1540 (2004)	Zambie, Comité 1540, SADC et Bureau des affaires de désarmement	Livingstone (Zambie)
25-26 juin	Atelier régional sur l'application de la résolution 1540 (2004)	OEA	Mexico
10-12 septembre	Formation à l'intention des points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004) (pays de la CARICOM)	CARICOM, Comité 1540 et Bureau des affaires de désarmement	Bridgetown
21-25 octobre	Formation à l'intention des points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004) (pays d'Asie et du Pacifique)	Chine, Comité 1540 et Bureau des affaires de désarmement	Xiamen (Chine)
14-15 novembre	Atelier sur la sûreté et la sécurité biologiques dans le cadre de la résolution 1540 (2004) et de la Convention sur les armes biologiques	OEA	Bogota
18-19 novembre	Atelier sur les mesures de contrôle et de sécurité applicables aux éléments connexes dans le contexte de la résolution 1540 (2004)	Bureau des affaires de désarmement/Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	Lima
21-25 novembre	Conférence internationale au titre du Processus de Wiesbaden	Allemagne	Wiesbaden (Allemagne)
2-3 décembre	Atelier national sur l'application de la résolution 1540 (2004)	OEA	Panama
Autres activités d'information			
16 janvier	Réunion de l'équipe de projet du Groupe d'action financière sur le financement de la prolifération	Groupe d'action financière	Paris
30 janvier	Premier programme annuel de bourses pour diplomates étrangers dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale	Inde	New Delhi (présentation via Skype)
5-8 février	Atelier interrégional sur le cadre juridique international de la lutte contre le terrorisme et le financement de l'acquisition d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques et sur les instruments juridiques connexes de l'OMI	ONUDC et OMI	Bali (Indonésie)

<i>Date</i>	<i>Description</i>	<i>Organisation/parrainage</i>	<i>Lieu</i>
12-13 février	Atelier national sur la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires et l'amendement de 2005 y relatif	Angola et ONUDC	Luanda
25-27 février	Réunion d'experts sur le financement de la prolifération	ONUDC	New York
26-28 février	26 ^e Séminaire sur le contrôle des exportations en Asie	Japon et Center for Information on Security Trade Control	Tokyo
18-21 mars	Assurer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement conteneurisée face aux menaces qui pèsent sur les échanges de nature stratégique	ONUDC	Bangkok
20-21 mars	Atelier national pour la Libye sur le cadre juridique international de la lutte contre le terrorisme nucléaire	ONUDC	Rabat
26-29 mars	Examen et élaboration de lois et de règlements visant à prévenir le terrorisme chimique et l'usage illicite de produits chimiques à double usage dans les engins explosifs improvisés	ONUDC	Vienne
4-5 avril	Dix-septième réunion d'échange d'informations sur la sécurité nucléaire	AIEA	Vienne
9-11 avril	Atelier sur le rôle de la législation d'application de la Convention sur les armes chimiques dans la lutte contre les menaces posées par des acteurs non étatiques	OIAC	Kuala Lumpur
18 avril	Conférence sur la lutte contre le terrorisme international	Conseil de l'Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI	Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie)
29-30 avril	Atelier parlementaire régional pour l'Afrique organisé par Action mondiale des parlementaires pour promouvoir l'universalité et la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques et l'application de la résolution 1540 (2004)	Trinité-et-Tobago et Action mondiale des parlementaires	Port of Spain
10 mai	Réunion de l'équipe de projet du Groupe d'action financière sur le financement de la prolifération	Groupe d'action financière	Vienne

<i>Date</i>	<i>Description</i>	<i>Organisation/parrainage</i>	<i>Lieu</i>
16-17 mai	Atelier organisé par Action mondiale des parlementaires sur la promotion en Afrique du rôle des femmes parlementaires dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive	Action mondiale des parlementaires et Assemblée nationale gambienne	Banjul
27 mai	Promotion de l'universalisation et de l'application effective de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire	ONU DC	Vienne
18-20 juin	Atelier pour les pays hispanophones sur l'universalisation de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires et de l'amendement de 2005 y relatif	ONU DC	Panama
28 juin	Réunion de parlementaires de la CEI	Union parlementaire du Bélarus et de la Fédération de Russie	Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie)
15 juillet	Campagne parlementaire mondiale visant à promouvoir l'universalité et la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques et l'application de la résolution 1540 (2004)	Action mondiale des parlementaires	New York
24-25 juillet	Atelier technique pour le partage des meilleures pratiques en ce qui concerne l'élaboration de cadres législatifs et réglementaires en matière de sécurité chimique	OIAC	La Haye (Pays-Bas)
29 juillet-8 août	Réunions d'experts sur la Convention sur les armes biologiques	États parties à la Convention sur les armes biologiques et Unité d'appui à l'application de la Convention	Genève
9 septembre	Conférence-dialogue avec des scientifiques et chercheurs sur les contrôles à l'exportation	Allemagne	Berlin
17-19 septembre	Forum sous-régional de parties prenantes sur la promotion de l'application nationale de la Convention sur les armes chimiques et la coopération en Amérique latine	Argentine	Buenos Aires

<i>Date</i>	<i>Description</i>	<i>Organisation/parrainage</i>	<i>Lieu</i>
17-19 septembre	Atelier sur la lutte contre le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive	ONU DC	Oulan-Bator
18-20 septembre	Conférence sur la résolution 1540 (2004) pour les parlementaires des îles du Pacifique	Chambre des représentants de la Nouvelle-Zélande et UIP	Wellington
21 septembre	Atelier pour le Pacifique sur l'universalisation de la Convention sur les armes biologiques	Chambre des représentants de la Nouvelle-Zélande, Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques et Union européenne	Wellington
17-18 octobre	Dix-huitième réunion d'échange d'informations sur la sécurité nucléaire	AIEA	Vienne
22-24 octobre	Conférence sur la lutte contre le financement de la prolifération	Chili et États-Unis d'Amérique	Santiago
6-7 novembre	Séminaire à l'intention des États des Caraïbes sur les listes de contrôle, les protocoles d'octroi de licences et l'évaluation des risques	Gouvernement bélizien, Gouvernement canadien et Bureau des affaires de désarmement/Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	Belize City (Belize)
25-29 novembre	Atelier régional pour la coordination de la mise en œuvre des plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire	AIEA	Dakar
27-28 novembre	Septième réunion des chefs des secrétariats régionaux des centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de l'Union européenne	Union européenne	Bruxelles
2-3 décembre	Conférence sur la promotion et le renforcement du rôle des femmes dans le domaine du nucléaire en Afrique	Université Ibn Tofaïl et AIEA	Kénitra (Maroc)
2-3 décembre	Atelier national pour le Panama	OEA	Panama
3-4 décembre	Forum mondial de parties prenantes sur la législation d'application de la Convention sur les armes chimiques	OIAC	La Haye (Pays-Bas)
3-5 décembre	Séminaire sur la Convention sur les armes chimiques et la gestion de la sûreté et de la sécurité chimiques à l'intention des États d'Asie membres de l'OIAC	OIAC	Colombo

<i>Date</i>	<i>Description</i>	<i>Organisation/parrainage</i>	<i>Lieu</i>
5-6 décembre	Réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques	Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques	Genève
10-11 décembre	Atelier national sur le financement de la prolifération	OEA	Kingston
13 décembre	Atelier sur les mesures de sûreté et de sécurité biologiques dans le contexte de la résolution 1540 (2004)	Gouvernement dominicain et Bureau des affaires de désarmement/Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	Saint-Domingue

Abréviations : AIEA = Agence internationale de l'énergie atomique ; CARICOM = Communauté des Caraïbes ; CEI = Communauté d'États indépendants ; OEA = Organisation des États américains ; OIAC = Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ; OMD = Organisation mondiale des douanes ; OMI = Organisation maritime internationale ; ONUDC = Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; OSCE = Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ; SADC = Communauté de développement de l'Afrique australe ; UIP = Union interparlementaire.